

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aide aux communes : la Métropole accélère et engage 20 millions d'euros pour accompagner 70 projets sur son territoire en 2023

Afin d'accompagner les 59 communes de son périmètre territorial, la Métropole de Lyon a adopté, par une délibération du Conseil métropolitain du 24 janvier 2022, le régime d'une nouvelle aide en investissement, l'aide aux communes. Pour l'année 2023, le montant de cette aide octroyée par la Métropole s'élève à 20 millions d'euros et financera 70 projets municipaux sur le territoire métropolitain. Au total, 49 communes et un syndicat intercommunal vont pouvoir bénéficier d'une aide.

L'aide aux communes doit permettre d'amplifier les efforts entrepris par les communes pour répondre aux défis écologiques et aux besoins croissants de leurs habitants en équipements adaptés. Elle complète ainsi l'ensemble des outils fiscaux et financiers mobilisés par la Métropole à l'attention des communes, en donnant un effet levier à des projets portés par les maires et cohérents avec les priorités des politiques publiques menées par la Métropole. Les financements attribués favorisent un développement harmonieux de l'offre d'infrastructures publiques sur le territoire métropolitain et contribuent à sa transition écologique.

En 2023, ce sont 70 projets qui seront financés, en partie, par l'aide aux communes attribuée par la Métropole de Lyon. Sur les 50 millions d'euros dédiés à l'aide aux communes au titre de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, l'aide s'élève à 20 millions d'euros en 2023, contre 10 millions en 2022. Il a donc été décidé de mobiliser plus rapidement l'enveloppe de financement, pour accélérer encore davantage la réalisation des projets et accompagner la transformation du territoire.

Parmi les projets financés, on retrouve notamment la rénovation énergétique, la construction ou l'extension de 29 groupes scolaires, la rénovation énergétique ou thermique de 23 bâtiments publics, l'aménagement ou la rénovation de 21 équipements sportifs, notamment le centre aquatique Aquavert, ou encore l'implantation d'une ferme urbaine.

« Face aux défis liés au changement climatique et aux évolutions démographiques, la Métropole répond présente pour accompagner les communes dans les constructions et rénovations d'équipements publics. Je me réjouis d'être à leurs côtés pour améliorer la qualité de vie des Grandes Lyonnaises et des Grands Lyonnais », déclare **Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon.**

En annexe, le détail des chiffres de l'aide aux communes pour 2023, qui sera soumise au vote lors du Conseil métropolitain du 26 juin. Parmi ces aides, plus de 11 millions d'euros dédiés aux écoles et près de 5,5 millions aux équipements sportifs.

Contact presse : Baptiste BARLES

bbarles@grandlyon.com

06 98 73 61 96